

Section 2.—Défense nationale

En raison du caractère rapidement changeant des conditions dans les services de défense à cause du présent état de guerre, le texte descriptif concernant la Marine Royale Canadienne, l'Armée Canadienne et le Corps d'Aviation Royal Canadien paraissant d'habitude dans cette section (voir pp. 1124-29 de l'Annuaire de 1939) a été omis. Un exposé de l'effort de guerre du Canada est donné dans l'introduction du présent ouvrage.

Section 3.—Ministère des Travaux Publics

Les services de construction du Gouvernement fédéral étaient connus sous le nom de Ministère des Travaux Publics même avant la Confédération. Le travail de ce Ministère se divise en trois services principaux: le génie, l'architecture et les télégraphes. Un exposé des attributions de chacun de ces services a paru à la p. 967 de l'Annuaire de 1941, et une description des cinq cales sèches construites par le Ministère est donnée à la p. 626 du présent ouvrage.

Section 4.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

Sous-section 1.—Les Indiens du Canada

Les Indiens du Canada, dont les affaires sont administrées par la Branche des Affaires Indiennes du Ministère des Mines et Ressources, forment une population de 118,378 (d'après un dénombrement fait par ce ministère en 1939). La croyance populaire voulant que cette race soit en train de disparaître ne concorde pas avec les faits. Avant l'arrivée des Européens, les Indiens étaient à n'en pas douter plus nombreux, mais il n'existe aucune information sûre relativement à la population aborigène durant le régime français ou le régime anglais. Toutefois, la meilleure estimation de la population aborigène ou indienne de ce qui constitue présentement le Canada est de plus de 200,000 ou le double environ du chiffre ci-dessus mentionné. Depuis le début du siècle la tendance est à la hausse et marquée d'une augmentation progressive et passablement constante.

Administration.—*Des réserves ont été attribuées aux différentes peuplades indiennes du Dominion, leurs occupants étant placés sous la surveillance d'agents locaux du Ministère. Les activités du Ministère, en sa qualité d'administrateur des affaires des Indiens, comprennent l'instruction et les soins de la santé, le développement de l'agriculture et autres entreprises, l'administration des terres, fonds et biens et l'assurance générale du bien-être.

L'administration locale des bandes d'Indiens des réserves dispersées à travers le Canada est exercée par des agences du département, au nombre de 115. Le nombre de bandes relevant de ces agences varie d'une à plus de 30. Le personnel d'une agence se compose habituellement, en plus de l'agent, de divers fonctionnaires tels qu'un médecin, un commis, un instructeur agricole, une sage-femme ambulante, un garde, un instructeur-éleveur, etc., selon les besoins particuliers de chaque agence. Le travail des agences est contrôlé par le quartier général à Ottawa et, sur les lieux, par les inspecteurs du département, chacun de ceux-ci étant chargé d'un certain nombre d'agences; en Colombie Britannique, la surveillance des agences des Indiens relève du Commissaire des Indiens de la Colombie Britannique. Les déboursés pour venir en aide aux Indiens nécessiteux sont faits par le Gouvernement fédéral soit à même le budget fédéral, soit à même les fonds appartenant aux tribus indiennes.

* Révisé par T. R. L. MacInnes, secrétaire, Branche des Affaires Indiennes, Ministère des Mines et Ressources. Pour un exposé de l'administration antérieure, voir p. 951 de l'Annuaire de 1932.